

Mai 2006



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITÉ
INTÉRIMAIRE DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT
CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE
L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL**

Alnarp (Suède), 24-28 avril 2006

Les documents de la deuxième réunion du Groupe de contact chargé de la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel peuvent être consultés sur Internet à l'adresse <http://www.fao.org/ag/cgrfa/cgmta2.htm>.

Ils peuvent également être demandés au:

Secrétaire de la
Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Département de l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00100 Rome (Italie)
Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Table des matières

	Paragraphes
Ouverture de la réunion	1 - 4
Élection des Vice-Présidents représentant les régions	5
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	6 - 7
Observations générales relatives au projet d'Accord type de transfert de matériel	8 - 11
Examen du projet d'Accord type de transfert de matériel	12
Examen d'un projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour adoption	13
Recommandations	14
Autres questions	15 - 16
Adoption du rapport	17

Annexes

- A. *Projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour examen sur l'Accord type de transfert de matériel*
Annexe 1: Accord type de transfert de matériel
- B. *Ordre du jour adopté*
- C. *Liste des documents*
- D. *Liste des participants*

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. M. Roland von Bothmer, Doyen de l'Université suédoise des sciences agronomiques, a déclaré que c'était un privilège que d'accueillir la réunion en soulignant l'importance des ressources génétiques et de la diversité biologique et agricole pour l'Université. Il a présenté brièvement les activités de l'Université dans ce domaine, notant la collaboration régionale et internationale, l'importance particulière du campus d'Alnarp, qui accueillait également le Programme national suédois pour les ressources génétiques et la Banque nordique de génétique.
2. Mme Ingrid Petersson, Secrétaire d'État au Ministère suédois de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation, a souhaité chaleureusement la bienvenue au Groupe de contact, en particulier au nom du Gouvernement suédois et de Mme Ann-Christin Nykvist, Ministre de l'agriculture. Les ressources génétiques étaient importantes pour la sécurité alimentaire, le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Suède mettait en oeuvre une coopération internationale sur les ressources génétiques depuis de longues années, collaborant avec les quatre autres pays nordiques dans le cadre du Conseil nordique des ministres. Par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), elle collaborait étroitement avec l'Afrique australe et orientale, l'Asie centrale et les pays baltes. La Suède a également été parmi les premiers pays à appuyer le Fonds fiduciaire pour la diversité végétale et Mme Petersson a demandé instamment aux pays du monde entier d'appuyer le Fonds. L'Accord type de transfert de matériel était essentiel pour la mise en oeuvre du Traité international. Mme Petersson a demandé instamment au Groupe de contact de poursuivre sur la voie de la réussite des réunions précédentes, et de trouver des solutions issues de compromis aux problèmes non réglés en s'attachant à atteindre un objectif commun.
3. M. Eng Siang Lim, Président du Groupe de contact, a remercié le Gouvernement suédois, l'Université suédoise des sciences agronomiques et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement d'accueillir la réunion et d'appuyer la participation des pays en développement. Il a noté le rôle essentiel que la Suède avait joué dans la négociation du Traité. Rappelant les progrès faits lors des réunions précédentes, il a souligné la lourde responsabilité qui incombait aux participants à cette réunion, à savoir mener à bien les travaux, permettant ainsi à l'Organe directeur du Traité d'adopter l'Accord type de transfert de matériel à sa première session.
4. M. Clive Stannard, du Secrétariat intérimaire, a remercié, au nom de la FAO, le Gouvernement suédois d'accueillir généreusement la réunion. Les excellentes installations permettraient aux travaux de se dérouler dans une atmosphère tout à fait propice. Il a en particulier remercié ceux qui avaient aidé à préparer la réunion, notamment Peter Hertelius, de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, Roland von Bothmer, Doyen de la faculté de l'Université suédoise de sciences agronomiques, Karin Hornay et Eric Milander d'Akademikonferens et les nombreux autres membres de l'équipe suédoise, très efficace.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS REPRÉSENTANT LES RÉGIONS

5. MM. Godfrey Mwila (Afrique), Rashid Anwar (Asie), Bert Visser (Europe), Modesto Fernández Diaz Silveira (Amérique latine et Caraïbes), Campbell Davidson (Amérique du Nord), Javad Mozafari (Proche-Orient) et John Madden (Pacifique Sud-Ouest) ont été élus Vice-Présidents représentant les régions.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

6. Le Président a proposé que, après de brèves présentations régionales, le texte de l'Accord type de transfert de matériel soit négocié par groupes d'articles correspondant aux principales questions non encore réglées. De surcroît, le Groupe de contact serait invité à envisager d'établir des recommandations et éventuellement un projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur. Enfin, le

Groupe examinerait la cohérence juridique de l'Accord type de transfert de matériel. L'ordre du jour (*Annexe B*) a été adopté sur cette base.

7. Sur proposition du Président, un groupe de juristes chargé de donner des avis juridiques sur les questions qui lui seraient soumises par le Groupe de contact et sur la cohérence de l'Accord type de transfert de matériel a été créé.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

8. Dans leurs remarques liminaires, les régions sont convenues que l'Accord type de transfert de matériel était un élément essentiel pour la mise en oeuvre du Traité. Elles ont souligné qu'elles s'engageaient à travailler en vue de l'adoption de l'Accord type de transfert de matériel à la première session de l'Organe directeur, qui se tiendrait du 12 au 16 juin 2006 à Madrid (Espagne). Les représentants régionaux ont été d'avis que l'Accord type de transfert de matériel devrait être conforme au Traité, efficace et transparent.

9. Le représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a rappelé que la Conférence des Parties, à sa huitième réunion, avait chargé le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages de poursuivre la négociation d'un système international d'accès et de partage des avantages. Des enseignements précieux pouvaient être tirés du Traité et des négociations en cours relatives à l'Accord type de transfert de matériel qui seraient suivies avec intérêt.

10. Le représentant de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a souligné la nécessité de l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux fins de la sélection végétale et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. Il a indiqué que le Traité et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales devraient se renforcer mutuellement.

11. Le représentant des Centres Récolte future du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale a déclaré que l'Accord type de transfert de matériel était essentiel pour favoriser la confiance concernant l'accès et le partage des avantages, et qu'il était en mesure de réduire les coûts des transactions et d'accroître la prévisibilité. Il a indiqué que les Centres avaient approuvé une politique à l'échelle du système consistant à mettre à disposition du matériel amélioré issu de leur propre recherche, soit en le plaçant volontairement dans le système multilatéral, soit en le transférant sous réserve des mêmes dispositions de partage des avantages. Il a annoncé que les Centres Récolte future du GCRAI ayant des collections *ex situ* de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devraient être en mesure de signer les accords avec l'Organe directeur, ainsi que le prévoyait l'Article 15.1 du Traité, lors d'une cérémonie qui se tiendrait avant la fin de 2006.

EXAMEN DU PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

12. Le Groupe de contact a examiné le projet d'Accord type de transfert de matériel, présenté dans le document portant la cote CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/3. Il a ainsi examiné et, le cas échéant, révisé, tous les éléments du projet d'Accord type.

EXAMEN D'UN PROJET DE RÉOLUTION À SOUMETTRE À L'ORGANE DIRECTEUR POUR ADOPTION

13. Le Groupe de contact a examiné et amendé un projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour adoption lorsque celui-ci adoptera l'Accord type de transfert de matériel.

RECOMMANDATIONS

14. Le Groupe de contact a recommandé à l'Organe directeur:
- a) d'examiner et d'adopter le projet de résolution et le projet d'Accord type de transfert de matériel dans son *Annexe I*, figurant à l'*Annexe A* du présent rapport;
 - b) d'établir un ou plusieurs mécanismes permettant de contrôler l'utilisation et l'application de l'Accord type de transfert de matériel, notamment grâce aux documents et aux systèmes d'information en place, qui peuvent être perfectionnés ou adaptés afin de respecter les exigences en matière d'établissement de rapports concernant l'Accord type;
 - c) de faire le nécessaire pour établir la tierce partie bénéficiaire et d'adopter son mandat;
 - d) d'établir les procédures opérationnelles nécessaires pour permettre à la tierce partie bénéficiaire d'assumer les fonctions qui lui auront été assignées au titre de l'Accord type de transfert de matériel;
 - e) de prendre en considération une stratégie visant à promouvoir le partage volontaire, par les bénéficiaires de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des avantages, monétaires ou non, découlant du Système multilatéral, conformément à l'Accord type de transfert de matériel;
 - f) d'examiner, à sa deuxième ou troisième session, les dispositions de l'Accord type de transfert de matériel, en vue d'une éventuelle révision qui serait effectuée à la lumière de l'expérience acquise concernant son utilisation;
 - g) d'examiner les relations entre les Parties contractantes au Traité et l'Accord type de transfert de matériel et le rôle joué par les Parties contractantes au Traité dans la mise en œuvre de l'Accord type de transfert de matériel.

AUTRES QUESTIONS

15. Le Groupe de contact a tenu à remercier le Gouvernement de la Suède et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement de leur accueil et l'Université suédoise des sciences agricoles, des installations de qualité exceptionnelle mises à disposition sur le campus d'Alnarp. Le Groupe de contact a également remercié Akademikonferens de l'appui remarquable apporté en ce qui concerne l'organisation de la session. Il a remercié le président du Groupe pour son dynamisme et pour l'énergie avec laquelle il a présidé la session, qui a stimulé la collaboration et créé une atmosphère de travail particulièrement productive.

16. Le Groupe de Contact a également remercié le Secrétariat des préparatifs et du déroulement fructueux de la session.

ADOPTION DU RAPPORT

17. Le Groupe de contact a adopté le présent rapport à 16 h 48, le vendredi 28 avril 2006.

ANNEXE A**Projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour examen
Résolution */2006 de l'Organe directeur*****Adoption de l'Accord type de transfert de matériel***

L'Organe directeur

Rappelant que les objectifs du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé « le Traité ») sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire;

Rappelant que, conformément aux objectifs de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, la Partie IV du Traité établit un système multilatéral d'accès et de partage des avantages (ci-après dénommé « le Système multilatéral », qui soit efficace, efficace et transparent, tant pour favoriser l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture que pour partager, de façon juste et équitable, les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, sur une base complémentaire et de renforcement mutuel, afin de bénéficier de l'appui sans réserve de la Communauté internationale;

Rappelant en outre qu'au titre de l'Article 12.4 du Traité, l'accès facilité au Système multilatéral est accordé conformément à un accord type de transfert de matériel adopté par l'Organe directeur;

Rappelant de surcroît que conformément à cette même disposition, l'Accord type de transfert de matériel reprend les dispositions des Articles 12.3a, d et g, ainsi que les dispositions relatives au partage des avantages énoncées à l'Article 13.2d ii) et les autres dispositions pertinentes du Traité, ainsi que la disposition indiquant que le bénéficiaire des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture doit requérir que les conditions de l'Accord de transfert de matériel s'appliquent au transfert des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à une autre personne ou entité, ainsi qu'à tout transfert ultérieur de ces ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

Notant que l'Accord type de transfert de matériel devrait être conforme au Traité, efficace et devrait assurer une mise en œuvre efficace et transparente du Système multilatéral;

Soulignant que l'Accord type de transfert de matériel est crucial pour la mise en œuvre du Traité et de son Système multilatéral;

Reconnaissant que, les conditions de l'Accord type de transfert de matériel devraient être intéressantes à la fois pour les fournisseurs et pour les bénéficiaires de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, auxquelles ils auraient accès par le Système multilatéral, afin d'encourager leur participation à celui-ci;

Soulignant que, outre le partage obligatoire des avantages découlant de la commercialisation, le partage volontaire des avantages monétaires et non monétaires est également crucial pour une mise en œuvre efficace du Système multilatéral;

Reconnaissant que dans le cadre du Système multilatéral, les Parties contractantes partagent les avantages découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques par l'intermédiaire des mécanismes d'échange d'informations, d'accès aux technologies, de transfert de celles-ci et de renforcement des capacités;

Reconnaissant que les Parties contractantes conviennent que les avantages découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont partagés dans le cadre du système multilatéral devraient aller en premier lieu, directement et indirectement, aux agriculteurs de

tous les pays, en particulier des pays en développement et des pays en transition, qui conservent et utilisent durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

1. *Adopte* l'Accord type de transfert de matériel figurant à l'*Annexe 1* à la présente Résolution.
2. *Demande instamment* aux Parties contractantes au Traité de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord type de transfert de matériel;
3. *Invite* le (personne morale représentant l'Organe directeur et le Système multilatéral) à prendre la responsabilité d'agir au nom de l'Organe directeur du Traité et de son Système multilatéral, en tant que tierce partie bénéficiaire, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord type de transfert de matériel;
4. *Demande instamment* aux Parties contractantes de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de partage des avantages non monétaires du Traité, énoncées à l'Article 13 du Traité;
5. *Invite* les utilisateurs du matériel reçu dans le cadre de l'Accord type de transfert de matériel à verser des contributions volontaires au Système multilatéral et à partager les avantages non monétaires découlant de l'utilisation, notamment commerciale, des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de façon juste et équitable par l'intermédiaire de l'échange d'informations, de l'accès aux technologies, du transfert de celles-ci et du renforcement des capacités, compte tenu des domaines d'activité prioritaires du Plan d'action mondial continu;
6. *Se félicite* des décisions, prises par les Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale qui détiennent des collections *ex situ* en fiducie, de signer des accords avec l'Organe directeur du Traité, dans le cadre desquels les Centres mettront à disposition le matériel placé sous les auspices du Système multilatéral, conformément à l'Accord type de transfert de matériel et invite les autres institutions internationales compétentes à conclure des accords analogues avec l'Organe directeur;
7. *Demande instamment* à tous les autres détenteurs de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture figurant sur la liste de l'*Appendice 1* au Traité de placer ces ressources phytogénétiques sous les auspices du Système multilatéral et exhorte les Parties contractantes à prendre les mesures appropriées, conformément à l'Article 11.3 du Traité.

ANNEXE 1 AU PROJET DE RÉSOLUTION
PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

PRÉAMBULE**CONSIDÉRANT QUE**

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé « le Traité ») a été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente et unième session, le 3 novembre 2001 et est entré en vigueur le 29 juin 2004.

Le Traité a pour objet la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire.

Les Parties contractantes, dans l'exercice de leurs droits souverains sur leurs ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ont établi un système multilatéral, tant pour favoriser l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture que pour partager de façon juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, dans une perspective complémentaire et de renforcement mutuel.

[Rien dans le présent accord ne doit être interprété comme modifiant de quelque manière que ce soit les droits et obligations des Parties contractantes en vertu du Traité et d'autres accords internationaux.]

1. PARTIES À L'ACCORD

1.1 Le présent accord de transfert de matériel (ci-après dénommé « le présent accord ») est l'Accord type de transfert de matériel mentionné à l'Article 12.4 du Traité].

1.2 Le présent accord est conclu

ENTRE: (*nom et adresse du fournisseur – éventuellement une institution –, nom du responsable agréé, coordonnées du responsable agréé*) (ci-après dénommé « le fournisseur »),

ET: (*nom et adresse du bénéficiaire – éventuellement une institution –, nom du responsable agréé, coordonnées du responsable agréé*) (ci-après dénommé « le bénéficiaire »)¹.

[1.3 Les Parties contractantes au Traité prendront des mesures pour s'assurer que les Parties au présent accord qui relèvent de leur juridiction s'acquittent des obligations découlant du présent accord.]

1.4 Les Parties au présent accord conviennent de ce qui suit:

2. DÉFINITIONS

Aux fins du présent accord, les termes et expressions ci-après sont à entendre comme suit:

« **Disponible sans restriction** »: Un produit est considéré comme disponible sans restriction à des fins de recherche et de sélection lorsqu'il peut être utilisé à des fins de recherche et de sélection sans aucune obligation juridique ni contractuelle, ou restriction technologique, qui empêcheraient son utilisation de la façon spécifiée dans le Traité.

¹ S'il s'agit d'accords types de transfert de matériel « sous plastique » ou « au clic », les informations concernant le fournisseur et le bénéficiaire ne figureront pas textuellement dans l'Accord type de transfert de matériel.

« **Matériel génétique** » désigne tout produit d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité;

« **Organe directeur** » désigne l'Organe directeur du Traité;

« **Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** » désigne tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture;

« **Système multilatéral** » désigne le Système multilatéral établi en vertu de l'Article 10.2 du Traité;

Par « **produit** », on entend

Option 1

[une variété, une lignée, des matériels de sélection, des gènes ou toute autre unité fonctionnelle de l'hérédité incorporant du matériel présentant un intérêt effectif ou potentiel auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral, à l'exclusion des produits de base.]

Option 2

[une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture mise au point par le bénéficiaire et dérivée du matériel, telle que définie à l'Article 3, grâce à la recherche et à la sélection, qui incorpore un caractère identifiable de valeur, ou, par pedigree, au moins [vingt-cinq pour cent (25 %)] du matériel auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral et qui a fait l'objet d'une mise au point.]

Par « **vente** » on entend

Option 1

[Les recettes brutes provenant de la vente, de l'octroi de licences et d'accords contractuels, de la location ou de toute autre recette découlant de la commercialisation d'un (de plusieurs) produit (s), par le bénéficiaire, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs, à une tierce partie indépendante.]

Option 2

[Les recettes brutes provenant de la vente, de l'octroi de licences et d'accords contractuels, de la location ou de toute autre recette découlant de la commercialisation d'un (de plusieurs) produit (s), par le bénéficiaire, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs, à une tierce partie indépendante, moins la somme des

- a) remises, d'un montant habituel dans ce secteur pour achats en quantité ou paiement comptant, ou accordées à des grossistes et distributeurs,
- b) montants remboursés ou crédités en raison d'un refus ou d'un renvoi [et
- c) toute dépense de fret ou autres coûts de transport, de douane, tarifs douaniers, droits d'assurance, de vente et d'accise fondés directement sur les ventes, sur le chiffre d'affaires ou sur la livraison du (des) produit (s)].]

« **Commercialiser** » désigne l'acte consistant à vendre ou louer un (plusieurs) produit(s) ou concéder une licence pour un (plusieurs) produit(s) à des fins pécuniaires.

3. OBJET DE L'ACCORD DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture citées dans l'*Annexe 1* au présent accord (ci-après dénommées le « matériel ») et les informations y relatives figurant dans l'alinéa 5 b et dans l'*Annexe 1* sont transférées par la présente du fournisseur au bénéficiaire dans les conditions fixées dans le présent accord.

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4.1 Le présent accord est conclu dans le cadre du Système multilatéral et est exécuté et interprété conformément aux objectifs et aux dispositions du Traité.

4.2 Les parties au présent Accord conviennent que le (*nom de la personne morale représentant l'Organe directeur et le Système multilatéral*), agissant au nom de l'Organe directeur du Traité et de son Système multilatéral, est la tierce partie bénéficiaire au titre du présent Accord.

Option 1

[4.3 Le (*nom de la personne morale représentant l'Organe directeur et le Système multilatéral*), en tant que tierce personne bénéficiaire, dispose des droits suivants:

- a) Suivre l'exécution du présent Accord; [les droits relatifs au suivi désignent le droit de demander des échantillons de tout produit au fournisseur et au bénéficiaire et des informations relatives à l'exécution de leurs obligations en vertu des articles 5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.6, 6.7, 6.9 et 6.10];
- b) Engager des procédures de règlement des différends, en cas de manquement aux obligations au titre du présent Accord, conformément aux dispositions de l'Article 8.]

Option 2

[4.3 Le (*nom de la personne morale représentant l'Organe directeur et le Système multilatéral*), en tant que tierce partie bénéficiaire, a le droit d'engager des procédures de règlement des différends conformément à l'Article 8, et de demander que les informations utiles soient mises à disposition par le fournisseur et le bénéficiaire, concernant leurs obligations dans le contexte du présent Accord.]

4.4. Les droits accordés à la (*personne morale représentant l'Organe directeur et le Système multilatéral*) mentionnée ci-dessus n'empêchent pas le fournisseur, ni le bénéficiaire, d'exercer leurs droits en vertu du présent accord.

5. DROITS ET OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le fournisseur s'engage à transférer le matériel conformément aux dispositions suivantes du Traité:

- a) L'accès est accordé rapidement, sans qu'il soit nécessaire de suivre individuellement les entrées et gratuitement ou, lorsqu'un paiement pour frais est requis, il ne doit pas dépasser les coûts minimaux engagés;
- b) Toutes les données de passeport disponibles et, sous réserve de la législation en vigueur, toute autre information descriptive associée disponible et non confidentielle sont jointes aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture fournies;
- c) L'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point, y compris au matériel en cours de mise au point par les agriculteurs, reste à la discrétion des obtenteurs, pendant la période de leur mise au point;]
- d) L'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture protégées par des droits de propriété intellectuelle et par d'autres droits de propriété est consenti conformément aux accords internationaux et aux lois nationales pertinents;]
- e) Le fournisseur notifiera périodiquement à l'Organe directeur les Accords de transfert de matériel qui auront été conclus, selon un calendrier qui sera établi par l'Organe directeur.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

6.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser ou conserver le matériel uniquement à des fins de recherche, de sélection et de formation pour l'alimentation et l'agriculture, à l'exclusion des utilisations chimiques ou pharmaceutiques et/ou d'autres utilisations industrielles non alimentaires et non fourragères.

6.2 Le bénéficiaire ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle ni aucun autre droit limitant l'accès facilité au matériel fourni en vertu du présent accord ou à des parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue du Système multilatéral.

[6.3 Si le bénéficiaire obtient un droit de propriété intellectuelle qui limite l'accès, pour des activités de recherche et de sélection futures, sur un produit qui contient du matériel génétique ou des composantes génétiques reçus du Système multilatéral au titre du présent accord, il doit en informer la tierce partie bénéficiaire.]

6.4 Si le bénéficiaire conserve le matériel fourni, il le tient à la disposition du Système multilatéral, de même que les informations y relatives visées à l'Article 5b, par le biais de l'Accord type de transfert de matériel.

6.5 Si le bénéficiaire transfère le matériel fourni au titre du présent Accord à une autre personne ou entité (ci-après désignée comme « le bénéficiaire suivant »), le bénéficiaire doit

a) se conformer aux modalités et conditions de l'Accord type de transfert de matériel, dans le cadre d'un nouvel accord de transfert de matériel;

b) en notifier l'Organe directeur, conformément aux dispositions de l'Article 5e.

Conformément aux dispositions ci-dessus, le bénéficiaire n'a plus aucune obligation concernant les mesures prises par le bénéficiaire suivant.

Option 1

[6.6 Sans préjudice des dispositions de l'Article 6.7, si le bénéficiaire transfère une ressource phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point, obtenue à partir du matériel, à une autre personne ou entité, il le fait en vertu de [l'Accord type de transfert de matériel, sous réserve que les dispositions de l'Article 5a ne s'appliquent pas.]/[des obligations pertinentes en matière de partage des avantages de l'Accord type de transfert de matériel] et en informe l'Organe directeur du Traité ou l'entité juridique ou l'organe désigné à cet effet.][Le bénéficiaire n'a plus aucune obligation en ce qui concerne les mesures prises par toute tierce partie du transfert.]

6.6 *bis* La conclusion d'un Accord de transfert de matériel en vertu des dispositions de l'Article 6.7 ne porte pas atteinte au droit des parties à joindre des clauses supplémentaires relatives à la mise au point ultérieure du produit.]

Option 2

[6.6 Si le bénéficiaire transfère le produit en cours de mise au point et les informations y relatives visées à l'Article 5b fournies en vertu du présent accord, à une autre personne ou entité, il le fait dans les conditions fixées par un nouvel Accord de transfert de matériel² [et doit en informer l'Organe directeur du Traité ou toute autre personne désignée à cet effet.][Le bénéficiaire n'a plus aucune obligation en ce qui concerne les mesures prises par toute autre tierce partie du transfert.]

² « Un nouvel Accord de transfert de matériel » désigne un nouvel accord de transfert de matériel selon les mêmes modalités et conditions que l'Accord type de transfert de matériel, en vertu duquel le bénéficiaire est identifié comme le nouveau fournisseur.

6.7 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture incorporant du matériel visé à l'Article 3 du présent Accord et si ce produit n'est pas disponible sans restriction pour d'autres bénéficiaires à des fins de recherche et de sélection, le bénéficiaire verse un pourcentage fixe des ventes du produit commercialisé au mécanisme établi par l'Organe directeur à cet effet, conformément à l'*Annexe 2* au présent Accord. [Si cette commercialisation s'effectue sous forme de licence ou de location, les contrats stipuleront que les obligations relatives au partage des avantages s'appliquent au bénéficiaire et aux exploitants de ses brevets ou à ses preneurs conformément à l'*Annexe 2*.]

6.8 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture incorporant du matériel visé à l'Article 3 du présent Accord et si ce produit est disponible sans restriction pour d'autres bénéficiaires à des fins de recherche et de sélection, le bénéficiaire est encouragé à effectuer des paiements volontaires au mécanisme établi par l'Organe directeur à cet effet, conformément à l'*Annexe 2* au présent accord.

[6.9 Le bénéficiaire [mettra]/[est encouragé à mettre] à la disposition du Système multilatéral [par le biais du Système d'information visé à l'Article 17 du Traité,] toute information non confidentielle et à partager les avantages non monétaires identifiés expressément à l'Article 13.2 du Traité résultant de la recherche-développement effectuée sur le matériel génétique et ses composantes reçus du Système multilatéral. [À l'expiration ou l'abandon de la période de protection d'un droit de propriété intellectuelle sur un produit incorporant du matériel provenant du Système multilatéral, le bénéficiaire [mettra]/[est encouragé à mettre] ce produit à la disposition du Système multilatéral à des fins de recherche et de sélection.]]

6.10 Le bénéficiaire qui obtient des droits de propriété intellectuelle sur tout produit mis au point à partir du matériel génétique ou de ses composantes issu du Système multilatéral et assigne ces droits de propriété intellectuelle à une tierce partie, transfère les obligations relatives au partage des avantages découlant du présent accord à cette tierce partie.

[6.11 Un bénéficiaire ayant accès à des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture grâce au Système multilatéral peut choisir entre l'option figurant à l'Article 6.7 et l'option ci-dessous pour les versements obligatoires des recettes résultant de la commercialisation des produits dérivés des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture:

- a) Le bénéficiaire verse au mécanisme établi par l'Organe directeur en vertu de l'Article 19.3f du Traité, *** pour cent des ventes résultant de la commercialisation de tous les produits qui sont des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture appartenant à une culture spécifique parmi celles qui sont énumérées à l'*Appendice I* du Traité, que ce matériel ait contribué ou non à l'élaboration du produit commercial et que les activités de recherche et de sélection ultérieures soient limitées ou non par les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits.
- b) Le bénéficiaire a accès au matériel de cette même culture en vertu du même Accord signé pour une période de *** (X, 5? 10?) années à partir de son entrée en vigueur.
- c) Si le matériel auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral de ladite culture est incorporé dans un produit appartenant à une culture différente, le pourcentage du paiement obligatoire [est celui de l'Article 6.7.]/[reste au niveau de paiement le plus faible pour tous les produits de cette culture différente, que ce matériel ait contribué ou non à l'élaboration du produit commercial et que les activités de recherche et de sélection soient ou non limitées par les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits.]
- d) À l'expiration de la période indiquée au paragraphe b) ci-dessus, les paiements pour tout produit qui incorpore ultérieurement du matériel auquel on a eu accès par le Système multilatéral de cette culture spécifique, que les activités de recherche et de sélection soient ou non limitées par les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits, continuent à être effectués au pourcentage le plus faible pendant *** [autres] années.

e) Les versements sont effectués conformément aux instructions bancaires figurant à l'Annexe 2 du présent Accord.]

7. DROIT APPLICABLE

Option 1

[Le droit applicable inclut les principes généraux du droit relatifs au contrat, compte dûment tenu des objectifs et des dispositions pertinentes du Traité et des dispositions pertinentes des Principes UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2004).]

Option 2

[Le droit applicable inclut les Principes généraux du droit, le Traité et les décisions de l'Organe directeur. Selon le cas, le droit national pertinent est également applicable.]

Option 3

[Le droit applicable inclut les Principes généraux du droit apparaissant dans les Principes UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2004), compte dûment tenu des objectifs et des dispositions pertinentes du Traité.]

8. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

8.1 Le règlement des différends peut être demandé par le fournisseur ou le bénéficiaire ou (*la personne morale représentant l'Organe directeur et le Système multilatéral*), au nom de l'Organe directeur du Traité et du Système multilatéral y afférent.

[8.2 Les Parties au présent Accord conviennent que (*la personne morale, qui devra être définie par l'Organe directeur à sa première session*), et qui représentera l'Organe directeur et le Système multilatéral, [et agira sous la direction de l'Organe directeur,] est habilitée, en tant que tierce partie bénéficiaire, à engager des procédures de règlement des différends [concernant le respect par un bénéficiaire des obligations de paiement au titre de l'Article 6.7.]/[en cas de non respect d'une obligation au titre du présent Accord.]

8.3 Tout différend découlant du présent accord est résolu de la manière suivante:

- a) Règlement à l'amiable: les Parties tentent en toute bonne foi de résoudre le différend par la négociation.
- b) Médiation: si le différend n'est pas résolu par la négociation, les Parties peuvent choisir de faire appel à la médiation d'une tierce partie neutre désignée d'un commun accord.
- c) Arbitrage:

Option 1

[Si le différend n'est pas résolu par la négociation ou par la médiation, toute partie peut le soumettre à un arbitrage [à un mécanisme d'arbitrage international en vigueur]/[du mécanisme d'arbitrage d'un organisme international, comme la Chambre internationale de commerce]/[des règles d'arbitrage de la Chambre internationale de commerce ou toute autre règle d'arbitrage convenue par les parties en litige]/[d'un groupe d'experts établi, en accord avec les deux parties, par l'Organe directeur, à ces fins.][Le résultat de cet arbitrage est contraignant.]

Option 2

[Si le différend n'est pas résolu par la négociation ou par la médiation, toute partie peut le soumettre à un arbitrage en vertu des règles d'arbitrage d'un organisme international, avec l'approbation des parties en litige. À défaut d'une telle approbation, le différend est réglé à titre définitif en vertu des règles d'arbitrage de la

Chambre internationale de commerce, par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ces règles. Le résultat de cet arbitrage est contraignant.]

9. POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Garantie

9.1 Le fournisseur n'apporte aucune garantie quant à la sécurité ou au droit au matériel, ni en ce qui concerne la précision ou l'exactitude de toute donnée de passeport ou autre fournie avec le matériel. Il n'apporte pas davantage de garantie en ce qui concerne la qualité, la viabilité ou la pureté (génétique ou mécanique) du matériel fourni. L'état phytosanitaire du matériel n'est garanti que dans la mesure des indications figurant dans un éventuel certificat phytosanitaire les accompagnant. Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du respect des réglementations et règles de son pays relatives aux mesures de quarantaine et à la biosécurité applicable à l'importation ou à l'homologation de matériel génétique.

[Durée de l'Accord

9.2 Le présent accord demeure en vigueur aussi longtemps que le Traité lui-même et aussi longtemps qu'il n'est pas dénoncé conformément à l'Article 9.3, auquel cas les obligations et droits énoncés à l'Article 6 perdureront après la dénonciation du présent Accord.

[Dénonciation

9.3 Sans préjudice de l'Article 9.2, l'une ou l'autre partie au présent Accord de transfert de matériel peut dénoncer celui-ci avec effet immédiat en le notifiant à l'autre partie, si celle-ci contrevient à l'une des dispositions du présent Accord.]

10. [SIGNATURE/ACCEPTATION] [SIGNATURE]Option 1[Signé (*Fournisseur*).....]Au nom de(*Institution fournissant le matériel*)*

Date

Signé (*Bénéficiaire*).....]Au nom de (*Institution bénéficiaire*)*

Date]

Option 2

[L'acceptation et l'utilisation du matériel constituent une acceptation des conditions énoncées dans le présent accord.]

Option 3

[La fourniture du matériel d'origine est expressément subordonnée à l'acceptation des conditions du présent accord. L'acceptation du matériel d'origine par le bénéficiaire constitue une acceptation des conditions du présent accord.]

Signatures: (*facultatives, selon les exigences de certaines juridictions*).Je soussigné (*nom complet du responsable autorisé*) déclare et certifie que je suis investi de l'autorité nécessaire pour appliquer cet accord au nom du fournisseur et reconnais que mon institution a la responsabilité et l'obligation de se conformer à la lettre et à l'esprit du présent accord et à ses principes afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Signature..... Date.....

Je soussigné (*nom complet du responsable autorisé*) déclare et certifie que je suis investi de l'autorité nécessaire pour appliquer cet accord au nom du bénéficiaire et reconnais que mon institution a la responsabilité et l'obligation de se conformer à la lettre et à l'esprit du présent accord et à ses principes afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Signature..... Date.....

Approbation « au clic » : Je m'engage à respecter les conditions susmentionnées.]

* Selon que de besoin.

*ANNEXE 1***LISTE DU MATÉRIEL FOURNI**

La présente annexe donne la liste du matériel fourni au titre du présent accord et les informations y relatives mentionnées à l'Article 5b.

Les informations en question sont données ci-après ou peuvent être obtenues sur le site web à l'adresse: (*URL*).

Pour chaque matériel indiqué sur la liste, les renseignements ci-après sont inclus: toutes les données de passeport disponibles et, sous réserve de la législation applicable, toute autre information descriptive associée non confidentielle disponible.

(*Liste*)

ANNEXE 2**[PAIEMENT AU TITRE DU PARTAGE DES AVANTAGES]**

1. Si le bénéficiaire, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs commercialisent un ou plusieurs produits, ils verseront des redevances de *** pour cent (***) des ventes du ou des produits; mais aucune redevance ne sera exigible sur tout produit présentant les caractéristiques suivantes:

- a) produit disponible sans restriction pour d'autres travaux de recherche et de sélection, conformément aux dispositions de l'Article 3 du présent accord;
- [b) produit acheté ou obtenu d'une autre façon auprès d'un individu ou d'une entité qui a déjà versé les redevances relatives au(x) produit(s) ou qui est exempté de ces redevances conformément aux dispositions de l'alinéa a) ci-dessus;]
- c) produit vendu ou négocié comme une marchandise.

[Si le bénéfice net du bénéficiaire est limité aux droits de licence perçus, le bénéficiaire:

- a) soit versera un supplément de « y » pour cent (« y » %) des ventes nettes de la licence/du preneur;
- b) soit demandera à l'exploitant de ses brevets/au preneur de payer les redevances mentionnées à la première phrase et en informera le Système multilatéral en conséquence.]

2. Le bénéficiaire présentera à l'Organe directeur, dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter de la fin de chaque année civile se terminant le 31 décembre, un rapport annuel indiquant:

- a) les ventes de produits du bénéficiaire, de ses filiales, de ses sous-traitants, des exploitants de ses brevets ou de ses preneurs pendant la période de douze (12) mois prenant fin le 31 décembre;
- b) le montant des redevances dues;
- c) des informations permettant d'identifier toute restriction à l'origine du paiement au titre du partage des avantages.

3. Les paiements seront dus et exigibles dès la présentation de chaque rapport annuel. Tous les paiements dus à l'Organe directeur seront exigibles en (*devise spécifique*) pour le compte de (*compte fiduciaire ou autre mécanisme établi par l'Organe directeur conformément aux dispositions de l'Article 19.3f du Traité*).

*ANNEXE B***ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

1. Élection de sept vice-présidents représentant les régions
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Présentation des positions régionales
4. Négociation de l'Accord type de transfert de matériel
 - 4.1 Commercialisation et partage des avantages:
 - Articles 7.7, 7.8, 7.9, 7.14, 10.4; *Annexe 2* et Article 2
 - Définitions de « produit », « incorporer », « disponible sans restriction », « ventes nettes », « recettes brutes »
 - 4.2 La tierce partie bénéficiaire et le règlement des différends:
Articles 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2
 - 4.3 Autres éléments du projet d'Accord type de transfert de matériel:
Questions de propriété intellectuelle
 - Articles 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5Signature/acceptation
 - Article 11Information
 - *Annexe 1* (pour les crochets), et références aux articles 6.1b et 4.1 non placés entre crochetsTexte encore entre crochets, par ordre
 - Préambule, Articles 6, 7.11, 7.12, 7.13, 8 et 10
5. Recommandations à l'Organe directeur sur l'application de l'Accord type de transfert de matériel et préparation d'un projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour examen
6. Examen de la cohérence juridique de l'Accord type de transfert de matériel
7. Autres questions
8. Adoption du rapport

*ANNEXE C***LISTE DES DOCUMENTS**

Documents de travail

CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/1	Projet d'ordre du jour provisoire
CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/2	Projet d'ordre du jour annoté et de calendrier provisoires
CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/3	Premier projet d'Accord type de transfert de matériel

Documents d'information

CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/Inf.1	Note d'information à l'intention des participants
CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/Inf.2	Déclaration relative aux compétences et droits de vote présentée par la Communauté européenne et ses États membres
CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/Inf.3	Liste des documents
CGRFA/IC/CG-SMTA-2/06/Inf.4	La tierce partie bénéficiaire, notamment dans le contexte de l'arbitrage

Autres documents

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/REPORT	Rapport du Groupe de contact chargé de la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel
CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.1	Mandat du Groupe de contact
CGRFA/IC/Inf.1	Convention de Vienne sur le droit des traités, Section 3: Interprétation des traités
Étude de référence n° 25	Arbitrage international
Étude de référence n° 26	Méthodes d'expression de l'acceptation des modalités et conditions des accords de transfert de matériel: accords « sous plastique » et conventions d'achat « au clic »
Étude de référence n° 27	Pratiques commerciales relatives à l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

ANNEXE D**LISTE DES PARTICIPANTS****Chairperson of the Contact Group: Mr Eng Siang LIM**

No.8SS 15/5C
 Subang Jaya
 47500 Selangor
 Malaysia
 Tel. +60 (3) 56338221
 E-mail: eslim_choi@yahoo.com

**REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES RÉGIONAUX
 DE LA FAO**

RÉGION	REPRÉSENTANT	ADRESSE
AFRIQUE	1. Mr Godfrey MWILA	Principal Agricultural Research Officer Ministry of Agriculture, Food and Fisheries c/o SADC Plant Genetic Resources Centre P/Bag CH 6 Farm No. 6300, Great East Rd. Lusaka Zambia Tel: +260 1 233391 Fax: +260 1 230515/ +260 1 230516 E-mail: mwilagodfrey@yahoo.co.uk spgrc@zamnet.zm
	2. Mr Didier BALMA	Directeur de la Recherche Scientifique Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique 01 BP 476 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tel: +226 50308269 Fax: +226 50315003 E-mail : dbal@fasonet.bf
	3. Ms Maria Antonieta COELHO	Associate Professor Faculty of Law, University A. Neto Centro Nacional de Recursos Fitogenéticos Prédio Centro Nacional de Investigação Científica Avenida Revolução de Outubro Luanda Angola Mobile phone: +244 912206707 E-mail: cnrf@ebonet.net mamrcoelho@snet.co.ao

4. Mr Joseph **KENGUE**
Chargé de recherche
Institut de la Recherche Agricole pour le
Développement (IRAD)
Coordonateur du Programme National des
Ressources Phytogénétiques
P.O. Box 02067 Yaounde
Cameroun
Tel: +237 2316455 (home)
Cell.+237 9913836
E-mail: jkengue2002@yahoo.fr
5. Mr Julian **JAFTHA**
Head of Genetic Resources
Department of Agriculture
Private Bag X973
Pretoria 0001
South Africa
Tel: +27 12 3196024/ 3196506
Fax: +27 12
Email: smgrm@nda.agric.za
6. Ms Gillian **MAGGS-
KOLLING**
Chief, Agricultural Research Office
National Botanical Research Institute
Private Bag 13184
Windhoek
Namibia
Tel: +264 61 2022020
Fax: +264 61 258153
E-mail: gmk@nbri.org.na
gmk@mweb.com.na
7. Mr Cheikh Alassane **FALL**
Programme Officer
CORAF/WECARD
7, Avenue H. Bourguiba – Castors
B.P. 48
Dakar
Senegal
Tel: +221 8699628
Fax: +221 832 2427/ 8699631
E-mail: alassane.fall@coraf.org
8. Mr John **MULUMBA
WASSWA**
Acting Programme Leader
Plant Genetic Resources Programme
National Agricultural Research
Organization
Botanical Gardens
P.O. Box 295 or 40
Entebbe
Uganda
Tel: +256 41 320638
Fax: +256 41 321070
E-mail: curator@infocom.co.ug

9. Ms Nancy
KGENGWENYANE
- P.O. Box 80322
Gaborone
Botswana
Tel: +267 3952121 Ext. 238/ 3928933
home
Fax: +267 3956093
E-mail: nancy@irbm.co.bw
mmabasinyi@yahoo.co.uk
10. Ms Elizabeth **MATOS**
- Presidente
Centro Nacional de Recursos Fitogenéticos
Prédio Centro Nacional de Investigação Científica
Av. Revolucao de Outubro
CP 10043 (BG) Luanda
Angola
Tel : +244 222 325673/ 321688
E-mail : cnrf@ebonet.net
fitogen@ebonet.net
- ASIE**
1. Mr Obaidul **ISLAM**
- Project Director
Plant Genetic Research Centre
Bangladesh Agricultural Research Centre
Bari, Joydebpur,
Gazipur 1701
Bangladesh
Tel: +8802 9252087
CF.8801715247317
E-mail: pgrcpd@bari.gov.bd
iobaidul@hotmail.com
2. Mr Hun **YADANA**
- Head, Planning Collaboration and Business Office
Cambodian Agricultural Research and Development Institute (CARDI)
National Road No. 3
Prateahlang Commune
Dangkor District
Phom Penh
Cambodia
Tel: +855 23 219693/ 219694
Fax: +855 23 219800
E-mail: hunyardana@cardi.org.kh
3. Mr Shumin **WANG**
- Deputy Director General
Institute of Crop Sciences
Chinese Academy of Agricultural Sciences
12 Zhongguancun Nandajie
Beijing, 100081
China
Tel: +86 10 6891 8567
Fax: +86 10 6897 5212
E-mail: smwang@mail.caas.net.cn

4. Mr A.K. **SINGH** Director
National Bureau of Plant Genetic
Resources
New Delhi
India
Tel: +91 011 25843697/ +91 95124
4110355
Fax: +91 011 25842495
E-mail: director@nbpgr.ernet.in
5. Mr Sugiono
MOELJOPAWIRO Plant Breeder and Senior Scientist
The Indonesian Centre for Agricultural
Biotechnology and Genetic Resources
Research and Development
Ministry of Agriculture
Jln. Tentara Pelajar 3AÇ
Bogor 16111
Indonesia
Tel: +62 211 316897 (office)
+62 251 316127 (home)
Fax: +62 251 338820
HP: +62811110850
E-mail: sugionom@indo.net.id
6. Mr Nestor **ALTOVEROS** Deputy Director
Institute of Plant Breeding
College of Agriculture
University of the Philippines
Los Baños Collage - Laguna 4031
Philippines
Tel: +63 49 5362512/ 5363528/ 5362697
Fax: +63 49 5363438
E-mail: ncaltoveros@yahoo.com
ncaltoveros@ipb-uplb.org.ph
7. Mr Masao **OKAWA** Research Coordinator
National Center for Seeds and Seedlings
Fujimoto 2-2, Tsukuba-shi
Ibaraki, 305-0852
Japan
Tel: +81-29-838-6593
Fax: +81-29-838-6595
E-mail: okawasan@ncss.go.jp
8. Mr Haeng Hoon **KIM** Research Scientist
Genetic Resources Division
National Institute of Agricultural
Biotechnology
Rural Development Administration
250 Seodun-dong
Suwon 441-707
Republic of Korea
Tel: +82 31 2991846
Fax: +82 31 2946029
Mobile: 011 90916489
E-mail: hkim@rda.go.kr

9. Mr Rashid **ANWAR** Director General
National Agricultural Research Centre
PARC-NARC Park Road
Islamabad
Pakistan
Tel: +92 51 9255203/9255028
Fax: +92 51 9255201
E-mail: rashid1946@yahoo.com
10. Mr Mohd **SHUKOR NORDIN** Deputy Director
Strategic Resource Research Centre
Malaysian Agricultural Research and
Development Institute (MARDI)
P.O. Box 12301 GPO
50774 Kuala Lumpur
Malaysia
Tel: +603 8943 7391
Fax: +603 8948 7639
E-mail: dino@mardi.my
11. Ms Chutima
RATANASATIEN Senior Agricultural Scientist
Plant Varieties Protection Division
Department of Agriculture
Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
Thailand
Tel: +66 2 561 4665/ +66 2 940 7214
Fax: +66 2 579 0548
E-mail: chutima_ratanasatien@yahoo.com
- EUROPE**
1. Mr Frank **BEGEMANN** Federal Agency for Agriculture and Food
Information and Coordination Centre for
Biological Diversity (IBV)
Deichmanns Aue 29 - 53179 Bonn
Germany
Tel: +49 228 6845 3239 (/3237 Secr.)
Fax: +49 228 6845 3787
E-mail: frank.begemann@ble.de
2. Ms Andrée **SONTOT** Chargée de Mission
Bureau des Ressources Génétiques
16, Rue Claude Bernard
75231 – Paris Cedex 05
France
Tel : +33 1 44087270
Fax : +33 1 44087263
E-mail: andree.sontot@inapg.inra.fr
3. Mr François **BURGAUD** Groupement National Interprofessionnel
des semences et plantes
Direction des relations extérieures
44, Rue du Louvre - 75001 Paris
France
Tel : +33 1 42337694
Fax : +33 1 42332774
E-mail: francois.burgaud@gnis.fr

4. Mr Bert **VISSER** Centre for Genetic Resources the Netherlands
PO Box 16
6700 AA Wageningen
The Netherlands
Tel: +31 317 477184
Fax: +31 317 418094
E-mail: bert.visser@wur.nl
5. Ms Tuula **PEHU** Senior Adviser
Department of Agriculture, Research and Extension Unit
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
FIN-00023 Government
Helsinki
Finland
Tel: +358 9 16052839
Fax: +358 9 16052203
E-mail: tuula.pehu@mmm.fi
6. Mr Martyn **IBBOTSON** Head of Genetic Resources and Sponsorsh Unit
Department for Environment, Food and Rural Affairs
Area 1 D, Nobelhouse
17, Smith Square
London SW1P 3JR
United Kingdom
Tel: +44 20 72381653
Fax: +44 20 72381658
E-mail: martyn.ibbotson@defra.gsi.gov.uk
7. Mr Mario **MARINO** Fonctionnaire
Ministère pour les Politiques Agricoles et Forestières
Via XX Settembre 20
00187 Rome
Italy
Tel: +39 06 46656093
Fax: +39 06 46654176
E-mail: m.marino@politicheagricole.it
8. Mr Walter **DE BACKER** **European Commission**
Directorate General for Health and Consumer Protection
Unit E.I. – Biotechnology and Plant Health
232 Rue Belliard, office 3/16
B-1040 Brussels
Belgium
Tel : +32 2 2950473
Fax : +32 2 2956043
E-mail: walter.de-backer@ec.europa.eu

9. Mr François **PYTHOUD** Senior Adviser
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Bern
Switzerland
Tel: +41 (0) 31 3234445
Fax: +41 (0) 31 3222634
E-mail: francois.pythoud@blw.admin.ch
10. Mr Luis **SALAIQUES** Jefe de Área de Registro de Variedades
Oficina Española de Variedades Vegetales
(OEVV)
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
C/ Alfonso XII n.62
28014 Madrid
Spain
Tel: +34 91 3476712
Fax: +34 91 3476703
E-mail: luis.salaices@mapa.es
11. Mr Jan **BORRING** Senior Advisor
Ministry of Environment
Box 8013 DEP (Myntgaten)
0030 Oslo
Norway
Tel: +47 222 5963
Fax: +47 222 2755
E-mail: jpb@md.dep.no
12. Mr Bent **SKOVMAND** Director
Nordic Gene Bank
Box 41 - 23053 Alnarp
Sweden
Tel: +31 317 477184
Fax: +31 317 423110
E-mail: bent@ngb.se
13. Mr Mesut **KESER** Deputy Director General
Ministry of Agricultural and Rural Affairs
General Directorate of Agricultural
Research
P.O. Box 78
06171 Yenimahalle – Ankara
Turkey
Tel: +90 312 3157629
Fax: +90 312 3153448
E-mail: mesut_keser@ankara.tagem.gov.tr

**AMÉRIQUE
LATINE ET
CARAÏBES**

1. Ms Paula **TOLOSA**
Representante Alterno
Representación Permanente de **Colombia**
Ante la FAO
Embajada de la República de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
00196 Roma
Italia
Tel: +39 063202405/ 3612131/ 3614348
Fax: +39 063225798
E-mail: eroma@minrelext.gov.co
2. Mr Luis Guillermo
**GONZÁLEZ
RODRÍGUEZ**
Comisión Nacional de Recursos
Filogenéticos
P.O. Box 8686-1000
San José
Costa Rica
Tel: +506 2412865
Fax: +506 2366713
Cell: +506 379 2548
E-mail: luigonza@raesa.co.cr
luisgonzalez@amnet.co.cr
3. Ms Ana **BERRETTA**
Ministerio de Ganadería Agricultura y Pesca
Constituyente 1476, Piso 3 CP 11200
Montevideo
Uruguay
Tel: + 598 2 5223187
Fax: + 598 2 2887077
E-mail: ana@inia.org.uy
4. Ms Teresa **AGÜERO
TEARE**
Responsable de los temas Ambientales,
Bioseguridad y Recursos Genéticos
Departamento de Políticas Agrarias
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias
(ODEPA)
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40, Santiago
Chile
Tel: +56 2 3973039
Fax: +56 2 3973044
E-mail: taguero@odepa.gob.cl
5. Mr Modesto **FERNÁNDEZ
DÍAZ-SILVEIRA**
Oficial para el Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
Ambiente (CITMA)
Capitolio Nacional - Prado y San José
La Habana Vieja
10 200 Ciudad de la Habana
Cuba
Tel: +53 7 8670598
Fax: +53 7 8670615
E-mail: modesto@citma.cu
mffds@yahoo.com

6. Mr César **TAPIA BASTIDAS** Líder del Departamento Nacional de Recursos Fitogenéticos y Biotecnología (DENAREF)
Del INIAP
Panamericana Sur Km 1
Casilla 17-01-340
Quito
Ecuador
Tel: +593 098719782(Mobile)
+5932 2649394 (Home)
+5932 2693359 (Office)
Fax: +5932 2693359
E-mail: denaref@ecnet.ec
denareg@yahoo.com
7. Ms Vanesa **LOWENSTEIN** Dirección Nacional de Mercados
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca
Paseo Colón 922
Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Argentina
Tel: +54 11 43492147
Fax: +54 11 43492242
E-mail: vlowen@mecon.gov.ar
8. Ms Ligia Maria **SCHERER** Deputy Representative
Permanent Representation of the Federative
Republic of **Brazil** to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima 32
00186 Rome - Italy
Tel : +39 0668307576/ 68398426/ 6789353
Fax : +39 0668398802
E-mail : rebrafao@brafao.it
9. Mr Arnoldo Roberto **COBAQUIL GARCÍA** Jefe del Area Fitozoogenética
Unidad de Normas y Regulaciones
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
7ª Avenida 12-90 zona 13
Anexo a Edificio Monja Blanca
Ciudad de Guatemala
Guatemala
Tel: +502 4753058/ 4753068/ 52025161
Fax: +502 23328302
E-mail: roberto.cobaquil@maga.gob.gt
1. Mr Javad **MOZAFARI** Head
National Plant Genebank of Iran
Seed and Plant Improvement Institute
P.O. Box 4119
Mahdasht Road
Karaj 31585
Iran
Tel: +98 261 2701260/ +98 261 2781774
Fax: +98 261 2716793
Mobile: +98 9123018753
E-mail: jmozafar@yahoo.com

**PROCHE-
ORIENT**

2. Mr Seyed Yaghoob
SADEGHIAN
Sugar Beet Seed Institute
P.O. Box 4114
Mardabad Road
Karaj 31585 - 4114
Iran
Tel: +98 261 2702611-2716915
Fax: +98 261 2716794
E-mail: sadeghian_4@hotmail.com
3. Mr Ibrahim **BEN AMER**
Head
National Gene Bank
Agricultural Research Centre
P.O. Box 2480
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: +218 21 3705396/ +218 91 3229163
Fax: +218 21 3614993
E-mail: benamer55@yahoo.com
4. Mr Mousa **AL FAYAD**
Director
Biodiversity and Genetic Research
Programme
National Centre for Agricultural Research
and
Technology Transfer (NCARTT)
P.O. Box 639, Baqa' 19381
Jordan
Tel: +962 6 4725071/ +962 77 7850914
Fax: +962-6 5659103
E-mail: musaf20022002@yahoo.com
5. Mr Mahmud **DUWAYRI**
Faculty of Agriculture
University of Jordan
Amman 11942
Jordan
Tel: +962 77 7805080
Mobile: +962 79 5222233
Fax: +962 65355577
E-mail: duwayri@go.com.jo
duwayri@ju.edu.jo
6. Mr Shaker **ALGOUDEH**
Deputy Minister Assistant
Ministry of Agriculture
P.O. Box 197
Ramallah
Palestinian Authority
Tel: +972 2 2403858/ 972 2403341
Fax: +970 2407360
Mobile: +970 59 21257805
E-mail: rabayahrami@aol.com
AOAD@planet.com

6. Mr Ahmad **AL BAKRY** Director General
Agricultural and Livestock Research
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 50 –PC 121
Seeb
Sultanate of Oman
Tel: +968 26893131
Mobile: +968 99359797
Fax: +968 26893097
E-mail: albakry98@yahoo.com
research@omantel.net.om
8. Mr Mohamed Abdel
HAMID KHALIFA Chairman
National Gene Bank
9 El Gamea St
Giza Gamaa
Cairo
Egypt
Tel: +202 569 3241/ +202 569 3240
Fax: +202 569 3240
E-mail: mamkhalifa@hotmail.com
9. Ms Fadila **AL-**
SALAMEEN Biotechnology Department
Kuwait Institute for Scientific Research
P.O. Box 24885
13109 – Safat
Kuwait
Tel: +965 4836100 Ext. 4325
+965 9989070
Fax: +965 4989096
E-mail: fslamian@kisir.edu.kw
10. Mr Fouad **MAALOUF** Plant Breeding Department
Lebanese Agriculture Institute (LARI)
Teacher at the Lebanese University
Tal Amara - Rayak
PO Box 287 Zahlé
Zahlé Bekaa
Lebanon
Tel: +961 8900037 / 901575
Fax: +961 8900077
Mobile: +961 70 966829
E-mail: fmaalouf@lari.gov.lb
lari@lari.gov.lb
- AMÉRIQUE DU** 1. Mr Campbell G.
NORD **DAVIDSON** International Science Cooperation
Director—Inter-Governmental Relations
Agriculture and Agri-Food Canada
Room 755, Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K14 0C5
Canada
Tel: +1 613 6942521 / Cell: +1 613 2404945
Fax: +1 613 7597771
E-mail: cdavidson@agr.gc.ca

**PACIFIQUE
SUD-OUEST**

2. Mr Stan **BENDA**
Senior Counsel
Department of Justice Canada
Regulatory Law Section
Exchange Tower, 130 King Street West
Suite 3400
P.O. Box 36, Toronto Ontario, M5X 1K6,
Canada
Tel: +1 416 9739261
Fax: +1 416 9735004
E-mail: stan.benda@justice.gc.ca
3. Mr David B. **HEGWOOD**
Agricultural Minister-Counsellor
Alternate Permanent Representative
U.S. Mission to the U.N. Agencies
Piazza del Popolo, 18
Rome
Italy
Tel: +39 06-46743507
Fax: +39 06 46743520
E-mail: david.hegwood@usda.gov
4. Ms June **BLALOCK**
Coordinator, Technology Licensing Program
Office of Technology Transfer
Agricultural Research Service
U.S. Department of Agriculture
5601 Sunnyside Avenue, Room 4-1174
Beltsville, MD 20705-5131
USA
Tel: +1 301 5045989/5257
Fax: +1 301 5045060
E-mail: june.blalock@nps.ars.usda.gov
5. Ms Katy **YOUEL PAGE**
Office of the Legal Adviser (L/OES)
U.S. Department of State
2201 C Street NW
Washington, DC 20520
USA
Tel: +1 202 6471370
Fax: + 1 202 736 7115
E-mail: pageky@state.gov
1. Mr John **MADDEN**
Senior Manager
Trade and the Environment International
Division
Department of Agriculture, Fisheries and
Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Tel: +61 2 6272 4468
Fax: +61 2 6272 4568
E-mail: john.madden@daff.gov.au

2. Mr Brett **WALKER**
Deputy General Counsel
CSIRO Plant Industry
GPO Box 1600
Canberra ACT 2601
Australia
Tel: +61 2 62465064
Fax: +61 2 62465062
E-mail: brett.walker@csiro.au
3. Mr Douveri Mavaru
HENAO
Legal Officer
International Law Division Office
State Solicitor's Branch
Department of Justice and Attorney General
PO Box 591
Waigani NCD
Papua New Guinea
Tel: +675 3012987/ +687 6876566 (Cell)
Fax: +675 301 2965
E-mail: douveri_henao@justice.gov.pg
4. Ms Laisene **SAMUELU**
Assistant CEO
Crops Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 1874
Apia
Samoa
Tel: +685 23416-20605
Fax: +685 24576
E-mail: lsamuelu@lesamoa.net

CONSEILLERS PAR GROUPE RÉGIONAL

RÉGION	CONSEILLER	ADRESSE
AFRIQUE	1. Mr Abebe DEMISSIE	Regional Director Eastern Africa Plant Genetic Resources Network (EAPGREN) P.O. Box 765 Plot 15, John Babiiha Rd, Entebbe Uganda Tel: +256 41 320212/322131 +256 77 965558 (Cell phone) Fax: +256 41 321 777/321 126 E-mail: a.demissie@asareca.org
	2. Mr Lufuno MAKHOSHI	Private Bag 250 Pretoria 0001 South Africa Legal Adviser Deaprtment of Agriculture E-mail: lufunum@nda.agric.za
	3. Mr Moneim Babu FATIH	SADC P.O. Box 91 S-230 53, Alnarp Sweden Tel.: +46 405 36640 Fax: +46 405 36650 E-mail: moneim@ngb.se
ASIE	1. Mr. Mohamad FAZIN MAHMUD	Ministry of Agriculture and Agro-based Industry Wisma Tani, lot 491, Precint 4, Pusat Pentadiran Kerajaan Persekutuan 62624 Putrajaya Kuala Lumpur Malaysia Tel: +60 3887 1023 Fax: +60 388886020 E-mail: fazin@agri.gov.my
	2. Ms Noraisah BINTI SPAHAT	Ministry Of Agriculture & Agro-Based Industry Policy and strategy section Level 14, Tower 4G1 Kuala Lumpur Malaysia Tel: +60 388701203 Fax: +60 388701088 E-mail: noraisah@agri.moa.my

3. Mr Wan Darman **BIN ABDULLAH**
Principle Assistant Director
Department of Agriculture
Wisma Tani Lot 4G1 Precint 4
62624 Putrajaya
Malaysia
Tel. +60 388703206
Fax: +60 388889295
E-mail: darman@doa.gov.my
4. Mr Tanit **CHANGTHAVORN**
Intellectual Property Specialist
National Center for Genetic Engineering
and Biotechnology
Seiene Park
Patumtani
Thailand
5. Ms Qian **ZHOU**
Third Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Beijing, 100701
China
6. Ms Lei **CAZ**
Senior Engineer
State Environmental Protection
Administration
No. 115 Xizhimennei
Nan Xiao JIE
Beijing
China
7. Mr Jinbiao **WANG**
Deputy Division Director
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nong Zhan Guan Nan Li
Beijing 100026
China
Tel: +86 10 64192425
Fax: +86 10 65004635
E-mail: wjb_xyz@yahoo.com
8. Ms Junli **SUN**
Officer
Ministry of Agriculture
Nong Zhan Guan Nan Li 11
Chao Yang District
Beijing, 100026
China
9. Mr Yonghua **ZHANG**
Officer
Xituchenglu 6, Haidian District
Beijing
China
E-mail: zhangyonghua@sipo.gov.cn

10. Mr Koshiro **ARATA** Section Chief
Innovative Technology Division
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki Chiyodaku
Tokyo 100-8950
Japan
Tel: +03 3502 8111 ext.5168
Fax: +03 3593 2209
E-mail: koushirou_arata@nm.maff.go.jp
11. Mr Mitsuru **KAMEYA** Deputy Director
Seeds and Seedlings Division
Agricultural Production Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Japan
Tel: +81 3 35028111 ext.3716
Fax: +81 3 35025301
E-mail: mituru_kameya@nm.maff.go.jp
12. Mr Keisuke **TOMIOKA** Deputy Senior Scientist
Genebank, National Institute of
Agrobiological Sciences (NIAS)
Kannondai 2-1-2
Tsukuba
Japan
Fax: +81 29 8387408
E-mail: tomioka@affrc.go.jp
- EUROPE**
1. Mr Luis **AYERBE** Director
Centro de Recursos Fitogenéticos (CRF)
Instituto Nacional de Investigación
y Tecnología Agraria y Alimentación
Ministerio de Educación y Ciencia
Apartado 1045
28800 Alcalá de Henares
Spain
Tel: +34 91 8819261
Fax: +34 91 8819287
E-mail: ayerbe@inia.es
2. Mrs Anne **WERZ** Legal advisor
Swiss Federal Institute for Intellectual
Property
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
Switzerland
3. Mr Alwin **KOPSE** Syngenta
4058 Basel
Switzerland
E-mail: alwin.kopse@syngenta.com

4. Ms Barbara **WEBER**
Policy Adviser
Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection
Rochusstrasse 1
53129 Bonn
Germany
E-mail: barbara.weber@bmelv.bund.de
5. Mr Dirk **DE JONG**
Policy Coordinator
Department of International Affairs
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Netherlands
Tel: +31 70 3784310
Fax: +31 70 3786105
E-mail: d.j.de.jong@minlnv.nl
6. Ms Jane **BULMER**
Lawyer
DEFRA
Zone 3c
Nobel House
17 Smith Square
London SW1P 3JR
United Kingdom
E-mail: jane.bulmer@defra.gsi.gov.uk
7. Mr Fernando **LATORRE**
Policy Adviser
DEFRA
Nobel House
17 Smith Square
London SW1P 3JR
United Kingdom
E-mail: fernando.latorre@defra.gsi.gov.uk
8. Ms Grethe Helene **EVJEN**
Senior Adviser
Department of Forest and Natural
Resources Policy
P.O. Box 8007
Dept N0-0030 Oslo
Norway
Tel: +47 22 249311
Fax: +47 22 242753
E-mail: grethe-helene.evjen@lmd.dep.no
9. Mr Peter L.
HERTHELIUS
Senior Agricultural Adviser
SIDA
Department for Natural Resources and the
Environment
Division for Rural Development
SE-105 25 Stockholm, Sweden
Sweden
Tel: +46 (8) 6985336 / 369
E-mail: peter.herthelius@sida.se

10. Mr Lorens **HABING** Policy Officer
Phytosanitary Affairs and Genetic
Resources
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
PO Box 20401
2500 EK Den Haag
Netherlands
E-mail: l.j.habing@minlnv.nl
11. Mr Paul
FREUDENTHALER Head of the Genebank
AGES- Austrian Agency for Health and
Food Safety
Wieningerstrasse 8 - A-4020 Linz
Austria
12. Ms Anke **VAN DEN
HURK** Senior Adviser
Biotechnology, Biodiversity and Organics
PO Box 462
NL 2800 Al Gouda
Netherlands
Tel: +31 182 688668
Fax: +31 182 688667
E-mail: a.vandenhurk@plantum.nl
13. Mr Johannes **KRESBACH** Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management
Stubenring 1 - 1090 Vienna
Austria
Email :
johannes.kresbach@lebensministerium.at
14. Ms Ylva **TILANDER** Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture/Food and
Consumer Affairs/Animal Health and
Welfare Division
SE 103 33 Stockholm
Sweden
Tel: +46 8 405 10 00/ 3091 (D)
Fax: +46 8 405 4970
E-mail:
ylva.tilander@agriculture.ministry.se
15. Ms Christina
TÖRNSTRAND Legal Adviser
Ministry of Agriculture
Himlabachen 8
17078 Solna - Stockholm
Sweden
Tel : +46 8 4051107
E-Mail :
christina.tornstrand@agriculture.ministry.se
16. Ms Elisabet **KOREN** Adviser
Ministry of Agriculture and Food
Norway
Tel: +47 22 249132
E-mail: elisabeth.koren@lmd.dep.no

17. Ms Agneta **BÖRJESON** Senior Administrative Officer
The Swedish Board of Agriculture
551 82 Jönköping
Sweden
Tel: +46 3615 50 00
fax: +46 3619 05 46
E-mail: genteknik@sjv.se
18. Mr Johan **BODEGARD** Assistant Director
Swedish Environmental Protection Agency
10333 Stockholm
Sweden
Tel: +46 8 6981413
Mobile: +46 702668600
E-mail:
johan.bodegard@naturvardscerket.se
19. Ms Petra **ENGEL** Adviser
Istituto Sperimentale per la Frutticoltura
Via Fioranello, 52
00134 Rome
Italy
20. Ms Sabine **HOFFMANN
STOCKTER** Legal Adviser
Wilhelmstrasse 54
10117 Berlin
Germany
Tel: +49 30 20063933
Fax: +49 30 20064549
E-mail: sabine.hoffmann@bmelv.bund.de
21. Ms Tina **LINDSTRÖM** Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Affairs
SE-10333 Stockholm
Sweden
Tel: +46 8 4053508
Fax: +46 8 4054970
E-mail:
tina.lindstrom@agriculture.ministry.se
22. Mr Gisbert **KLEY** Im Heidekamp 2
D-59555
Lippstadt
Germany
Tel: +49 2941 1203
Fax: +49 2941 63089
E-mail: gekley@t-online.de
23. Ms Susanna **PAKKOLA** Senior Administrator
Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry
PO Box 30
FIN 00023
Finland
E-mail: susanna.pakkola@mmm.fi

**AMÉRIQUE
LATINE ET
CARAÏBES**

24. Mr Cornelis **NOOME** PB1 4420 AA Kapelle
Netherlands
Tel: +31 113 347900
Fax: +31 113 330110
E-mail: kees.noome@advantaseeds-nl
1. Ms Carla **PASCALE
MEDINA** Ingeniera Agrónoma
Dirección de Agricultura
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos
Buenos Aires
Argentina
Tel: +54 11 43492222/2226
Fax: +54 11 43492224
E-mail: cpasca@mecon.gov.ar
2. Ms Maria Jose **SAMPAIO** Researcher
Brazilian Agricultural Research
Corporation - EMBRAPA
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D
Brasilia DF
Brazil
Phone: +55 61 4484553
Fax: +55 61 3471041
Email: sampaio@sede.embrapa.br
zeze.sampaio@embrapa.br
3. Mr Leontino Rezende
TAVEIRA Advisor
Department of Intellectual Property and
Agriculture Technology
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala
239
Brasilia, Distrito Federal, 70043-900
Brazil
Tel: +55 61 32182547
Fax: +55 61 32182547
E-mail: leontino@agricultura.gov.br
4. Mr Marcio Antonio
TEIXEIRA MAZZARO Lawyer
Advocacia-Geral da União
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, 6
andar
Consultoria Jurídica
Brasilia DF – CEP 700043-900
Brazil
Tel: +55 61 2182802
Fax: +55 61 2256097
E-mail: mmazzaro@agricultura.gov.br

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ORGANISATION	REPRÉSENTANT	ADRESSE
CBD	Ms Valerie NORMAND	Programme Officer for Access and Benefit-sharing Secretariat of the Convention on Biological Diversity 413 St. Jacques St, Suite 800 Montreal, QC, Canada H2Y 1N9 Tel: +1 (514) 288-2220 Fax: +1 (514) 288-6588 E-mail: valerie.normand@biodiv.org
CGIAR	Mr Emile FRISON	Director-General International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) Via dei Tre Denari 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino) Italy Tel: +39 0661181 Fax: +39 0661979661 E-mail: e.frison@cgiar.org
	Mr Michael HALEWOOD	Head, Policy and Law Unit International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) Via dei Tre Denari 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino) Italy E-mail: m.halewood@cgiar.org
	Mr Samuel GAIJI	Project Coordinator, Management Access and Use of Genetic Resources Information International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) Via dei Tre Denari 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino) Italy E-mail: s.gaiji@cgiar.org
UPOV	Mr Makoto TABATA	Senior Counsellor International Union for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV) 34, chemin des Colombettes 1211 Geneva 20 Switzerland Tel: +41-22 338-9155 Fax: +41-22 733-0336 E-mail: makoto.tabata@upov.org

PAYS HÔTE

REPRÉSENTANT	ADRESSE
Mr Ronald VON BOTHMER	Director Swedish University of Agricultural Sciences Dean of Faculty of Landscape Planning, Horticulture and Agricultural Science PO Box 52, SE-230 53 Alnarp Sweden Tel: +46 40415001 Fax: +46 40415010 E-mail: roland.von.bothmer@vv.slu.se
Mr Jan BJERNINGER	Director Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) SIDA Sveavägen 20 - 105 25 Stockholm Sweden Switchboard: + 46 8 698 50 00 Fax: +46 8 20 88 64 E-mail: sida@sida.se
Mr Peter L. HERTHELIUS	Senior Agricultural Adviser Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) Department for Natural Resources and the Environment Division for Rural Development SE-105 25 Stockholm Sweden Tel: +46 (8) 6985336 / 369 E-mail: peter.herthelius@sida.se
Ms Karin HORNAY	Academic Conferences P.O. Box 7059 SE-750 07 Uppsala Sweden Tel: +46 18 67 15 10 Fax: +46 18 67 35 30 E-mail: karin.hornay@adm.slu.se
Mr Erik MELANDER	Academic Conferences P.O.Box 7059 SE-750 07 Uppsala Tel: +46 18 67 22 90 Fax: +46 18 67 35 30 E-mail: erik.melander@adm.slu.se

OBSERVATEURS**ISF**Mr Bernard **LE BUANEC**

Secretary General
International Seed Federation
Ch. Du Reposoir 7 - 1260 Nyon
Switzerland
Tel: +41 22 3654420
Fax: +41 22 3654421
E-mail: isf@worldseed.org

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Mr Clive **STANNARD**

Senior Liaison Officer

Interim Committee of the Treaty/Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 55480

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Clive.Stannard@fao.org

Mr Martin Eric **SMITH**

Senior Treaty Support Officer

Interim Committee of the Treaty/Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 53445

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: MartinEric.Smith@fao.org

Mr Alvaro **TOLEDO CHAVARRI**

Genetic Resources Officer

Interim Committee of the Treaty/Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Agriculture Department

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 54497

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Alvaro.Toledo@fao.org

Mr Dan **LESKIEN**

Specialist Legal Adviser

Interim Committee of the Treaty/Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 54666

Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Dan.Leskien@fao.org

Mr. Luis M. **BOMBÍN**
Chief, General Legal Affairs Service
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: +39 06 570 55643
Fax: +39 06 570 54408
E-mail: Luis.Bombin@fao.org

Ms Kakoli **GHOSH**
Agriculture Officer
Seed and Plant Genetic Resources Service (AGPS)
Agriculture Department
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: +39 06 570 54533
Fax: +39 065705 6347
E-mail: Kakoli.Ghosh@fao.org

CONSULTANTS

Mr Carlos M. **CORREA**
Legal Adviser
CEIDIE
University of Buenos Aires
Monasterio 1138
Vie Lopez 1638
Argentina
E-Mail : ceidie@derecho.UBA.AR

Mr Gerald **MOORE**
Legal Adviser
Via dei Ceraseti 23
Marino 00040
Rome
Italy
Tel. + 39 06 93546109
E-mail: gerald.moore@pcg.it

Mr Walter **SMOLDERS**
Legal Adviser
Moerkerkse steenweb 173
B-8310 Sint Kruis
Belgium
Tel +32 50 679390
E-mail: walter.smolders2@pandora.be